



COMMUNE DE BANNEGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

**Date de la convocation** : 12.04.2011

L'an deux mil onze, le dix huit avril, à 18 h 15 le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

**Présents** : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD,

**Absent Excusé** : Jean MERILLEAU.

**Secrétaire** : Christian RICHARD

**1°) Approbation du procès-verbal précédent :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal précédent.

**2°) - approbation des comptes de gestion 2010**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe (multiservice)

***Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.***

### **3°) - approbation du compte administratif 2010**

le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy ALLIAUME, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Guy JAMES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **compte administratif principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		36 306,79	2 336,17		2 336,17	36 306,79
Opérations de l'exercice	228 929,76	313 574,59	100 790,41	152 964,69	329 720,17	466 539,28
<b>TOTAUX</b>	<b>228 929,76</b>	<b>349 881,38</b>	<b>103 126,58</b>	<b>152 964,69</b>	<b>332 056,34</b>	<b>502 846,07</b>
Résultats de clôture		120 951,62		49 838,11		170 789,73
Restes à réaliser			64 104,00		64 104,00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>120 951,62</b>	<b>64 104,00</b>	<b>49 838,11</b>	<b>64 104,00</b>	<b>170 789,73</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>120 951,62</b>	<b>14 265,89</b>			<b>106 685,73</b>

#### **compte annexe pour le multiservice**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		3 691,08	6 677,36	-	6 677,36	3 691,08
Opérations de l'exercice	42 410,56	42 649,67	7 952,30	47 342,28	50 362,86	89 991,95
<b>TOTAUX</b>	<b>42 410,56</b>	<b>46 340,75</b>	<b>14 629,66</b>	<b>47 342,28</b>	<b>57 040,22</b>	<b>93 683,03</b>
Résultats de clôture		3 930,19		32 712,62		36 642,81
Restes à réaliser			24 083,62		24 083,62	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>3 930,19</b>	<b>24 083,62</b>	<b>32 712,62</b>	<b>24 083,62</b>	<b>36 642,81</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>3 930,19</b>		<b>8 629,00</b>		<b>12 559,19</b>

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après échange d'explications diverses, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés.

#### **4°) budget principal - affectation du résultat**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les sommes de 106 685.73 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 14265.89 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget 2011.

#### **5°) budget multiservice - affectation du résultat**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 3930.19 € à l'article 002 (recette de fonctionnement)

#### **6°) vote du taux des 4 taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	taux 2010	Proposition taux 2011	Produit attendu avec taux 2011
Taxe d'habitation	263 600	10.48 %	18.22%	48 028
Foncier bâti	187 100	8.14 %	8.14%	15 230
Foncier non bâti	114 800	19.99 %	20.96%	24 062
CFE ( ou TP pour 2010)	20 200	13.29%	21.01%	4 244
<b>TOTAL</b>				<b>91 564</b>

N.B. : M. le Maire informe que dans le cadre de la mise en place de la réforme suite à la suppression de la taxe professionnelle, le bloc communal est composé de la part de la taxe d'habitation du département, de la part CFE (cotisation foncière des entreprises) département et région, de la part de la taxe foncière sur le non bâti département et région, une partie des frais de gestion et de la CET (contribution économique territoriale) composé de la CFE et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

## 7°) budgets primitifs 2011

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Compte 011</u> Charges à caractère général (eau, téléphone, électricité, etc...)	68 440.00	<u>Compte 70</u> Produits domaine (location pêche, etc.)	2 230.27
<u>Compte 012</u> Personnel	78 960.00	<u>Compte 73</u> Impôts et taxes (pylônes, contributions directes)	168 611.00
<u>Compte 014 GIR</u>	23 354.00		
<u>Compte 65</u> Autres charges de gestion courante (participations aux syndicats, subventions, etc...)	78 033.00	<u>Compte 74</u> Dotations et participation (dotation forfaitaire et autres compensations Etat)	63852.00
<u>Compte 66</u> Charges financières (intérêts emprunts)	8 600.27	<u>Compte 75</u> Autres produits gestion courante (revenus immeubles)	10500.00
<u>Compte 022</u> Dépenses imprévues	7000.00	<u>Compte 77</u>	-
<u>Compte 67</u> Charges exceptionnelles	495.00	<u>Compte 013</u> Atténuation charges (remboursement CAE)	14 500.00
<u>Art. 023</u> Virement à la section d'investissement	101 496.73	<u>Art. 002</u> Excédent fonctionnement 2008	106 685.73
<u>TOTAL</u>	<u>366 379.00</u>		<u>366 379.00</u>

### Détail compte 65

- participations aux syndicats
  - SIABA : 4200 €
  - SIRS Dun : 300€
  - Synd. Départ. électricité : 400 €
  - SI vocation scolaire : 500 €
  - AEP Vallée de Germigny : 150 €
  - SMERCAB : 2560 €
  - SI Sagonnin : 2100 €
  - Pays Berry St Amandois : 2000 €
  - RPI : 33250 €
  - Communauté de Communes  
Ordures ménagères : 1200€
- **SDIS** (service départemental d'incendie et de secours) : 9546€
- CCAS : 815€
- subventions :
  - comité des fêtes : 150 €
  - comité des fêtes (course cycliste) :  
580 €
  - comité des fêtes (subvent.  
exception.) : 350 €
  - amicale sapeurs pompiers : 150 €
  - club reflets d'automne : 150 €
  - association parents d'élèves RPI :  
150 €
  - société pêche : 150 €
  - Sabots fous : 150€
  - Chevaux du Boischaut : 150 €
  - Club de tarot : 150 €
  - ligue contre le cancer : 40 €
  - ADMR : 40 €
  - Bibliobus : 42 €
  - Donneurs de sang : 50 €
  - Divers : 500€

Etat de la dette : annexe 1

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Compte 16</u> Remboursement emprunts	10 084.00	<u>Compte 10</u> FCTVA commune	9 998.27
<u>Opérations d'Equipements</u>	170 236.00	<u>Compte 13</u> Subventions	4 226.00
<u>Compte 001</u> Déficit d'investissement	-	<u>Compte 001</u> Excédent d'investissement	49 838.11
		<u>Art. 1068</u> affectation	14265.89-
		<u>Compte 040</u>	495.00
		<u>Art. 021</u> Virement de la section de fonctionnement	101 496.73
<b>TOTAL</b>	<b>180 320.00</b>		<b>180 320.00</b>

Détail des programmes

	<u>Dépense</u> Reste à réaliser 2010	Nouvelle proposition	<u>TOTAL</u>	<u>Recette</u> Reste à réaliser 2010	<u>Nouvelle</u> proposition	<u>TOTAL</u>
Bâtiments communaux	22 662 .00	63 342.00	86 004.00			
Acquisition matériel voirie	4079	16500	20579.00			
Plantation peupliers	1377.00	3623	5000			
voirie	2500.00	5000.00	7500.00			
Aménagement bâtiment adminis.	6600.00		6600.00			
Restructuration cimetière	5000.00		5000.00			
Achat mobilier Ecole		4453.00	4453.00			
Aménagement et plantations	942.00	58.00	1000.00			
Matériel de Bureau et Informatique	2279.00	1721.00	4000.00			
Logiciels	107.00	993.00	1100.00			
Réfection Bascule		2000.00	2000.00			
Achat Terrain Assainissement	9105.00	2895.00	12 000.00			
Etude Terrain	5000.00		5000.00			
Aménagement Square		5000.00	5000.00			
Réfection Eglise		5000.00	5000.00			
Rigole du Clou					4226.00	4226.00

## **8 °) Changement d'article opération n°36 Achat Mobilier Ecole**

*Proposition de délibération*

Après en avoir délibéré et suite à une erreur d'article les RAR de l'opération n° 36 initialement prévus au 2313 seront transférés au 2184. Le Conseil accepte.

### **Budget multiservice**

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
<b><u>Art. 66111</u></b> Intérêts des emprunts	2250.00	<b><u>Art. 74718</u></b> autres	-
<b><u>Art. 61522</u></b> Travaux bâtiments	7552.00	<b><u>Art. 752</u></b> Location local commercial	6 171.81
<b><u>Art 6226</u></b> Honoraires	300.00	<b><u>Art . 002</u></b> Recette de fonctionnement	3930.19
<b><u>Art 678</u></b> Autres charges exceptionnelles			
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>10 102.00</u></b>		<b><u>10 102.00</u></b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>			
<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
<b><u>Art. 001</u></b> Déficit d'investissement	-	<b><u>Art. 1068</u></b> Excédent de fonctionnement capitalisés	-
<b><u>Chap 16</u></b> Remboursement capital	8629.00	<b><u>Art. 1641</u></b> Recette remboursement capit	-
<b><u>Art. 2188</u></b> Autres	-	<b><u>Art R 001</u></b> Excédent d' Investissement	32 712 .62
<b><u>Chap 23</u></b>	24 083.62		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>32 712.62</u></b>		<b><u>32 712 .62</u></b>

### **9°) Questions diverses**

Remboursement France Télécom : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un chèque de remboursement de France Télécom d'une valeur de 54.05 €. Le conseil accepte ce remboursement.

Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été convié à 2 réunions concernant le découpage du canton et l'intégration de la Commune soit dans la Communauté de Communes de Dun soit celle de St Amand Montrond c'est le Préfet du Cher qui décidera et demandera l'avis de chaque commune.

Réfection trottoirs : lecture du courrier de Claude DESOBLIN demandant la réfection du trottoir en pierre au 4 rue de l'ancienne halle.

Celles-ci sont en effet de différentes hauteurs d'où le risque important de chutes de passants, pour lesquelles la responsabilité de la commune serait engagée.

Le conseil décide de réunir la commission des bâtiments communaux afin de statuer quant à la décision à prendre.

Fixation du prix des photocopies pour les associations :

Le conseil décide à l'unanimité d'établir le prix des photocopies pour les associations de la façon suivante :

-0.20€ la photocopie en noir et blanc pour un format A4.

-0.40€ la photocopie en noir et blanc format A3.

-0.30 € la photocopie couleur format A4.

-0.60 € la photocopie couleur en A3.

Un titre sera émis annuellement pour chacune d'entre elles.

Fin de la séance 20h00

Le Maire,  
Guy JAMES

<b>Guy JAMES</b>	<b>Guy ALLIAUME</b>	<b>Laurent PICQ</b>	<b>Philippe ANDRE</b>
<b>Laurent CORDEBOIS</b>	<b>Gérard CHARPY</b>	<b>Jérôme BILBEAU</b>	<b>Claude DESOBLIN</b>
<b>Abdelaziz TOUNSI</b>	<b>Christian RICHARD</b>	<b>Jean MERILLEAU</b>	